

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°35-2020-024

ILLE-ET-VILAINE

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2020

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiares /

35-2020-02-11-001 - Délégation de signature de Mme HANICOT DISP de RENNES du 11 février 2020 à Mr ABDELKADER (1 page)

Page 3

Direction interrégionale des services pénitentiares

35-2020-02-11-001

Délégation de signature de Mme HANICOT DISP de RENNES du 11 février 2020 à Mr ABDELKADER



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Arrêté du 11 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Noureddine ABDELKADER en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de SAINT-MALO assurant l'intérim à compter du 13 janvier 2020

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 28 octobre 2019 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 9 mai 2018 portant mutation de Monsieur Noureddine ABDELKADER à compter du 9 juillet 2018 en qualité d'adjoint au Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Saint-Malo

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 12 juillet 2018 portant mutation de Monsieur Pascal MOYON à compter du 1^{er} novembre 2018 à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes en qualité de Directeur Placé

Vu la décision de la Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire) du 11 février 2020 mettant à la disposition de la maison d'arrêt de Saint-Malo, Monsieur Pascal MOYON, du 17 février au 20 mars 2020, en renfort de la direction de cet établissement

Article 1er:

Arrête:

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Noureddine ABDELKADER, Adjoint au Chef d'établissement de la Maison d'Arrêt de Saint-Malo, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Saint-Malo, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Saint-Malo, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale

Article 2:

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Noureddine ABDELKADER, délégation de signature temporaire, du 17 février au 20 mars 2020, est donnée à Monsieur Pascal MOYON Directeur Placé à la direction interrégionale des services Pénitentiaires de Rennes

Article 3:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Ille et Vilaine

Fait à Rennes, le 11 février

P/La Directrice Interrégionale La Directrice Interrégionale Adjoin

Martine MA